

Annexe 1. CALENDRIER ELECTORAL

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONSEIL ACADÉMIQUE

SCRUTINS D'AVRIL 2023

Échéancier	Opérations électorales
Lundi 27 février 14h	Réunion du Comité électoral consultatif portant sur la décision- cadre fixant les modalités de recours au vote électronique.
Lundi 6 mars 14h	Réunion du Comité électoral portant sur l'arrêté portant organisation des élections et en particulier sur la proposition de calendrier électoral.
Mercredi 7 mars	Date prévisionnelle de début d'affichage, notamment dans toutes les composantes des membres, des listes électorales et de la décision d'organisation du scrutin.
Jeudi 30 mars	Date limite d'affichage , notamment dans toutes les composantes des membres, des listes électorales et de la décision d'organisation du scrutin.
Vendredi 31 mars	Date de début de la campagne électorale.
À partir du 7 mars	Date de début d'enregistrement de dépôt des candidatures accompagnées (éventuellement) : <ul style="list-style-type: none">- des "maquettes" de bulletins de vote ;- des "maquettes" des professions de foi ;- des propositions de désignation d'assesseurs.

<p>Mercredi 5 avril 12h00</p>	<p>Date limite de <u>dépôt des candidatures</u> accompagnées (éventuellement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des "maquettes" de bulletins de vote ; - des "maquettes" des professions de foi ; - des propositions de désignation d'assesseurs.
<p>Mercredi 5 avril 14h00</p>	<p>Date de réunion du Comité électoral consultatif (CEC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statuant sur l'inéligibilité éventuellement constatée d'un ou plusieurs candidats ; - Organisant le tirage au sort de l'ordre de présentation des listes.
<p>Vendredi 7 avril 12h00</p>	<p>Date limite de rectification d'une liste afin de remédier à une inéligibilité constatée.</p> <p>Un jour franc après l'information du délégué de la liste concernée, soit le vendredi 7 avril si l'information est faite le mercredi 5 avril à l'issue de la réunion du comité électoral consultatif. (Tient compte de l'obligation de mise en ligne des candidatures 15 jours au moins avant le premier jour du scrutin et du jour férié du 10 avril)</p>
<p>Mardi 18 avril 17h00</p>	<p>Date limite de dépôt d'une demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnes n'y figurant pas de plein droit (5 jours francs avant scellement des urnes).</p>
<p>Jeudi 20 avril 09H00</p>	<p>Date de fin de la campagne électorale.</p>
<p>Lundi 24 avril 14h00</p>	<p>Réunion de scellement des urnes avec présence obligatoire de tous les membres du bureau de vote.</p>
<p>Mardi 25 avril 10H00 - Vendredi 28 avril 18H00</p>	<p style="text-align: center;"><u>Jours du scrutin</u></p> <p style="text-align: center;">Vote jusqu'au vendredi 28 avril 18H00</p>
<p>Vendredi 28 avril 18h30</p>	<p>Dépouillement électronique public, en présence éventuelle de scrutateurs</p>

Mardi 2 mai 10H00	Réunion du comité électoral consultatif statuant sur les résultats du scrutin.
Mardi 2 mai 18H00	Date limite de <u>proclamation</u> par le Président d'UBFC des résultats des élections et affichage de ces derniers.
<i>Au plus tard le 5^{ème} jour après la proclamation des résultats</i>	Date limite du dépôt, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) siégeant au tribunal administratif de Besançon, d'un <u>recours</u> éventuel tendant à l'annulation des élections.

Tableau notifié au président de la CCOE.

Annexe 2. Formulaire de dépôt des listes CA (collège D)

(Joindre impérativement la déclaration individuelle de candidature de chaque candidat)

La date limite de dépôt des listes de candidature est fixée au 5 avril 2023 à 12 heures 00 (ces date et heure sont impératives, aucune modification de liste ne sera possible ensuite)

COLLEGE D : USAGERS

Sièges à pourvoir : 6

Intitulé de la liste :

Liste présentée/soutenue par (1) (2) :

.....
.....

Indiquer les candidats par ordre préférentiel

	Civilité	NOM usuel et Prénom ETABLISSEMENT	
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

La liste doit être obligatoirement composée de douze candidats (six titulaires et six suppléants) et présenter alternativement : un candidat de l'UB, un candidat de l'UFC, et un candidat d'un autre établissement membre, dans un ordre indifférent ; et un candidat de chaque sexe.

Fait à,

le,

Signature du
représentant de
la liste

Coordonnées du délégué de la liste (nom, prénom, tél, courriel) :

.....
..

- (1) Rayer, le cas échéant, la mention inutile - Mention facultative -
(2) En cas de soutien affiché par la liste, joindre les justificatifs.

Annexe 3. Formulaire de dépôt des listes CAC (collège D)

(Joindre impérativement la déclaration individuelle de candidature de chaque candidat)

La date limite de dépôt des listes de candidature est fixée au 5 avril 2023 à 12 heures 00 (ces date et heure sont impératives, aucune modification de liste ne sera possible ensuite)

COLLEGE D : USAGERS DOCTORANTS

Sièges à pourvoir : 6

Intitulé de la liste :

Liste présentée/soutenue par (1) (2) :

.....
.....
.....

Indiquer les candidats par ordre préférentiel

Civilité	NOM usuel et Prénom	ETABLISSEMENT
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

La liste doit être obligatoirement composée de douze candidats (six titulaires et six suppléants) et présenter alternativement : un candidat de l'UB, un candidat de l'UFC, et un candidat d'un autre établissement membre, dans un ordre indifférent ; et un candidat de chaque sexe.

Fait à,

le,

Signature du représentant
de la liste

Coordonnées du délégué de la liste (nom, prénom, tél, courriel) :

.....
.....

- (1) Rayer, le cas échéant, la mention inutile - Mention facultative -
- (2) En cas de soutien affiché par la liste, joindre les justificatifs.

Annexe 4. Formulaire de dépôt des listes CAC (collège E)

(Joindre impérativement la déclaration individuelle de candidature de chaque candidat)

La date limite de dépôt des listes de candidature est fixée au 5 avril 2023 à 12 heures 00 (ces date et heure sont impératives, aucune modification de liste ne sera possible ensuite)

COLLÈGE E : USAGERS AUTRES QUE DOCTORANTS

Sièges à pourvoir : 9

Intitulé de la liste :

Liste présentée/soutenue par (1) (2) :

.....
.....

Indiquer les candidats par ordre préférentiel

Civilité	NOM usuel et Prénom	ETABLISSEMENT
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18

La liste doit être obligatoirement composée de dix-huit candidats (neuf titulaires et neuf suppléants) et présenter alternativement : un candidat de l'UB, un candidat de l'UFC, et un candidat d'un autre établissement membre, dans un ordre indifférent ; et un candidat de chaque sexe.

Fait à,

le,

Signature du représentant
de la liste

Coordonnées du délégué de la liste (nom, prénom, tél, courriel) :

.....
.....

(1) Rayer, le cas échéant, la mention inutile - Mention facultative -

(2) En cas de soutien affiché par la liste, joindre les justificatifs.

Annexe 5. Formulaire de déclaration individuelle de candidatures CA

À joindre impérativement à la liste de candidatures concernée

Je, soussigné(e)

Civilité (Madame, Monsieur) :

NOM d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Établissement d'inscription :

Formation suivie (*joindre obligatoirement à la présente une photocopie de la carte d'étudiant 2022-2023 ou à défaut un certificat de scolarité avec une pièce d'identité avec photo*) :

.....

déclare me porter candidat(e) au Conseil d'administration de la COMUE UBFC

Pour le collège :

en position n° : sur la liste intitulée :

.....

présentée ⁽¹⁾, soutenue ⁽¹⁾ par :

.....

et conduite par :

Fait, à, le

(1) *Mention facultative - Rayer la mention inutile*

Annexe 6. Formulaire de déclaration individuelle de candidatures CAC

A joindre impérativement à la liste de candidatures concernée

Je, soussigné(e)

Civilité (Madame, Monsieur) :

NOM d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Établissement d'inscription :

Formation suivie (*joindre obligatoirement à la présente une photocopie de la carte d'étudiant 2022-2023 ou à défaut un certificat de scolarité avec une pièce d'identité avec photo*) :

.....

déclare me porter candidat(e) au Conseil académique de la COMUE UBFC

Pour le collège :

en position n0 : sur la liste intitulée :

.....

présentée ⁽¹⁾, soutenue ⁽¹⁾ par :

.....

et conduite par :

Fait, à, le

(1) Mention facultative - Rayer la mention inutile

Annexe 7. Formulaire d'inscription sur les listes électorales subordonnée à une demande

Les usagers (auditeurs) visés par l'arrêté électoral et dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part, **doivent faire cette demande au plus tard le mardi 18 avril 2023, 17 h auprès de leur établissement d'exercice (composante).**

Civilité : Madame Monsieur

NOM d'usage :

.....

Nom patronymique :

.....

Prénom :

.....

Établissement d'inscription :

.....

Nom de la composante :

.....

Formation suivie :

.....

Courriel :

.....

Demande à être inscrit(e) sur les listes électorales suivantes :

Conseil d'administration, collège électoral :

.....

Conseil académique, collège électoral :

.....

Date	Nom et visa du directeur de la composante ou du laboratoire qui atteste l'exactitude des informations ci-dessus.
Signature du demandeur	Date et heure de réception de la demande :

Avis du chef d'établissement,

Favorable

Défavorable (motivation à joindre)

Date :

Nom et signature,

Inscription

Autorisée

Non autorisée (motivation à joindre)

Date,

Le Président de la COMUE UBFC

Dominique Grevey

Information RGPD

Aux électeurs du scrutin du 25 avril au 28 avril 2023 par voie électronique

- **Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;
- **Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- **Vu** le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- **Vu** les statuts d'UBFC annexés aux décrets 2015-280 et 2018-100 ;
- **Vu** le règlement intérieur Dispositions électorales de l'établissement ;
- **Vu** le guide électoral de la DGEIP publié le 7 janvier 2021 ;
- **Vu** la décision-cadre n°2023-04 fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections des représentants des usagers au Conseil d'administration et Conseil académique d'UBFC ;
- **Vu** l'arrêté n°2023-05 portant organisation des élections aux conseils centraux de la COMUE Université Bourgogne – Franche-Comté.

Dans le cadre de l'organisation du scrutin relatif au renouvellement des conseils centraux, Université Bourgogne-Franche-Comté réalise et coordonne un traitement de données à caractère personnel pour permettre la réalisation du scrutin par voie électronique.

Responsable du traitement et, le cas échéant, co-responsable et/ou sous-traitant :

- Monsieur le Président d'UBFC (32, avenue de l'observatoire, 25000 Besançon) est responsable du traitement ;
- La société LEGAVOTE, société à responsabilité limitée immatriculée au R.C.S. de Lyon sous le numéro B 878 188176, dont le siège est 110 avenue Barthelemy Buyer, 69009 Lyon est sous-traitant, prestataire du vote électronique.

Base juridique du traitement

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale (art. 6.1.c du Règlement RGPD) résultant des dispositions électorales du Code de l'éducation, des dispositions particulières applicables à la COMUE UBFC et des dispositions réglementaires encadrant le vote électronique.



Finalité du traitement

Le traitement permet d'organiser les élections des représentants des usagers au conseil d'administration et au conseil académique d'UBFC par voie électronique, avec le concours d'une solution logicielle présentée par le prestataire LEGAVOTE, situé au 110 avenue Barthelemy Buyer – 69009 Lyon (SIREN 878188176).

Données collectées

Candidatures (le cas échéant) :

Genre, nom, prénom(s), établissement d'inscription, collège électoral, liste de candidature sur laquelle le candidat se présente, copie du certificat de scolarité et/ou de la carte d'identité et/ou de la carte d'étudiant.

Électeurs (le cas échéant) :

Nom, prénom(s), numéro étudiant, adresse mail.

Bureau de vote :

Les membres du bureau de vote sont désignés par les candidats et l'administration. Leurs nom(s), prénom(s), adresse(s) mail(s) et le cas échéant téléphone(s) sont collectés pour permettre l'organisation d'une session de formation en amont du scrutin, pour les opérations de vérifications, de scellement et de dépouillement des urnes, et également pour pouvoir les joindre en cas de difficulté.

Destinataire des données :

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les services internes d'UBFC et des établissements membres (notamment les services juridiques et la direction du service informatique) ;
- Le prestataire externe sélectionné par UBFC : LEGAVOTE.

Le traitement ne prévoit pas de transfert de données en dehors de l'Union Européenne.

Vote :

Le vote est conservé, anonymisé, par un processus de cryptage irréversible et le fait de voter est horodaté sur la liste électorale valant liste d'émargement.

La liste d'émargement accessible par les membres du bureau de vote ne comprend que les nom, prénom et collège des votants, et n'est pas accessible par tous les votants.



Durée de conservation des données :

Tous les fichiers supports sont conservés sous scellés pendant une durée de deux ans. À l'issue de cette période et si aucune action contentieuse n'a été engagée à l'épuisement des délais de recours, il sera procédé à la destruction de ces documents.

Droits des personnes concernées :

- le droit d'accès (droit d'obtenir communication des données traitées et des caractéristiques des traitements) ;
- le droit à la rectification (droit de solliciter la correction des informations inexactes et/ou incomplètes) ;
- le droit à l'effacement (droit de demander l'effacement de ses données lorsque leur conservation n'est plus fondée) ;
- le droit à la limitation (droit de demander la suspension du traitement) ;
- pour les listes de diffusion utilisées dans le cadre de la campagne électorale, le droit de s'opposer et d'être retiré des listes.

Déléguée à la protection des données (DPD)

Université Bourgogne-Franche-Comté
32 avenue de l'Observatoire
25000 Besançon - France
clemence.lavigne@ubfc.fr

Si cette prise de contact demeurerait pour la personne concernée insatisfaisante, il lui est rappelé qu'il lui est possible d'adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) aux coordonnées suivantes :

Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL)
3 place de Fontenoy
TSA 80715
74334 Paris Cedex 07
01 53 73 22 22
www.cnil.fr